



Primewood Lumber inc.

Évaluation de l'entreprise en matière de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

31 mai 2024

Table des matières

Introduction.....	2
Contexte	2
Politique et diligence raisonnable	3
Identification et gestion des risques	5
Activité de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants	6
Attestation.....	8

Introduction

En tant qu'entreprise responsable, Primewood Lumber inc. prend au sérieux l'obligation de respecter et de promouvoir les lois et les normes en vigueur, à la fois au niveau provincial et fédéral. Primewood Lumber inc. est déjà engagé à respecter les législations québécoise et canadienne en matière de droit du travail, de sécurité, et autres domaines réglementaires. Cet engagement est au cœur de la culture d'entreprise de Primewood Lumber inc., illustrant sa responsabilité envers ses employés, ses clients et ses partenaires.

À cet effet, Primewood Lumber inc. détient la certification FSC. Primewood Lumber inc. est ainsi tenue de respecter un ensemble de normes strictes pour la gestion responsable des forêts. Ses obligations incluent la conservation de la biodiversité, le respect des droits des travailleurs forestiers, l'engagement envers les communautés locales et autochtones, la protection des habitats sensibles, la gestion durable des ressources en bois, et la promotion de pratiques forestières responsables sur le plan environnemental, social et économique. Primewood Lumber inc. doit également suivre des procédures de suivi et de vérification régulière pour garantir le respect continu de ces normes.

Dans les sections suivantes de ce rapport, nous mettrons en évidence les actions concrètes et les projets en cours qui témoignent de l'engagement de Primewood Lumber inc. envers le développement social et économique, tout en respectant les lois et les réglementations en vigueur.

Contexte

Primewood Lumber inc. remplit les conditions définies par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi), car elle possède un établissement au Canada et y exerce des activités de commerce de gros de bois de sciage.

Structure

Primewood Lumber inc. est l'entité faisant l'objet du présent rapport (Numéro d'entreprise du Québec : 1147488184).

Primewood Lumber inc. a son siège social dans la municipalité de Drummondville dans la région du Centre-du-Québec. Le présent rapport couvre l'exercice financier 2022-2023, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Primewood Lumber inc. est une société constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44. Primewood Lumber inc. n'est pas cotée en bourse. En date du 31 mai 2024, Primewood Lumber inc. est dirigée par le directeur général Guillaume Genest et avait 16 employés.

Activités

Primewood Lumber inc. exerce des activités dans le secteur du commerce de bois de sciage en tant que

producteur et distributeur de bois dur. L'entité vend plus de huit types de bois dans plus de 34 pays à travers le monde.

Ces types de bois comprennent plusieurs essences, dont les six principales sont les suivantes :

- Érable
- Chêne blanc
- Chêne rouge
- Noyer noir
- Cerisier
- Frêne blanc

Chaîne d'approvisionnement

Primewood Lumber inc. achète des produits et services en provenance de six pays chez plus de 380 fournisseurs. De ces derniers, 266 sont présents au Canada, tandis que 119 sont des fournisseurs internationaux. Les fournisseurs internationaux (c.-à-d. hors Canada) selon leur pays d'origine sont les États-Unis (115), la France (1), les Pays-Bas (1), l'Autriche (1) et l'Allemagne (1).

Politique et diligence raisonnable

Politiques et documentations actuelles

Primewood Lumber inc. dispose de politiques et documentations pertinentes en lien avec la Loi :

Politiques et documentations	Description	Soutien à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
Guide des employés de Primewood Lumber inc.	Le guide des employés vise à fournir aux employés de Primewood Lumber inc. un cadre pour assurer de bonnes conditions de travail. Il décrit entre autres les éléments liés aux valeurs, à la civilité, à la sécurité, à la rémunération, aux congés, aux avantages sociaux et aux formations.	En fournissant des directives claires sur les droits et obligations des employés et sur les normes de travail, le guide de l'employé établit un cadre de travail et d'éthique pour l'organisation. En sensibilisant les employés à leurs droits et à leurs obligations et en encourageant la transparence et la responsabilisation au sein de Primewood Lumber inc., le guide contribue à prévenir les pratiques illégales et à protéger les travailleurs.
Politiques relatives à la durabilité environnementale, à la gouvernance	Cette politique a pour objectif de démontrer les efforts et les engagements mis en place par Primewood Lumber inc. pour de bonnes pratiques au niveau environnemental, social et de gouvernance (ESG).	En fournissant une politique claire en matière de ESG, Primewood Lumber inc. soutient la création d'un environnement de travail sécuritaire et respectueux pour tous ses employés.

Politiques et documentations	Description	Soutien à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
d'entreprise et/ou aux facteurs ESG.		De plus, au niveau social, Primewood Lumber inc. stipule ne pas faire de discrimination, non seulement envers les employés, mais aussi les candidats potentiels, clients et fournisseurs, ce qui démontre une aspiration à promouvoir un environnement de travail sain à travers l'ensemble de son écosystème, en plus de ses activités internes.
Politique d'approvisionnement en bois	. Cette politique de Primewood Lumber inc. est axée sur la traçabilité du bois acheté à ses fournisseurs. Primewood Lumber inc. s'engage à ce que ses approvisionnements respectent les normes de certification forestière reconnues telles que FSC. Ces normes incluent des restrictions quant aux sources d'approvisionnement telles que, entre autres, les forêts exploitées illégalement et les territoires où il y a violation des droits civils ou traditionnels. De plus, Primewood Lumber inc. décrit son engagement à respecter les exigences de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de travail des enfants et de travail forcé.	En adoptant une politique d'approvisionnement alignée sur des certifications internationalement reconnues telles que le FSC, dont Primewood Lumber inc. est certifiée, l'entreprise démontre un engagement ferme contre le travail forcé et le travail des enfants, tout en le précisant explicitement dans sa politique.
Certification Forest Stewardship Council (FSC)	Primewood Lumber inc. détient la certification FSC et est tenue de respecter un ensemble de normes strictes pour la gestion responsable des forêts. Ses obligations incluent la conservation de la biodiversité, le respect des droits des travailleurs forestiers, l'engagement envers les communautés locales et autochtones, la protection des habitats sensibles, la gestion durable des ressources en bois, et la promotion de pratiques forestières responsables sur le plan environnemental, social et économique. Primewood Lumber inc. doit également suivre des procédures de suivi et de vérification régulières pour garantir le respect continu de ces normes.	La certification FSC joue un rôle crucial dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants en établissant des normes strictes pour la gestion responsable des forêts. En septembre 2021, le FSC a élargi ses exigences en matière de main-d'œuvre dans sa norme sur la chaîne de traçabilité, renforçant ainsi la protection des droits des travailleurs dans toutes les opérations certifiées FSC. Ces nouvelles exigences imposent aux titulaires de certificats FSC tels que Primewood Lumber inc. de soutenir activement la lutte contre le travail des enfants, l'élimination du travail forcé, la non-discrimination en matière d'emploi, la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Diligence raisonnable

Un certificat FSC est valable pour un maximum de cinq ans. L'audit initial des référentiels FSC consiste à vérifier que toutes les exigences sont respectées. Primewood Lumber inc. détient la certification de la chaîne de traçabilité délivrée par FSC via le bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Cette certification requiert la réalisation d'une auto-évaluation interne des normes de travail, notamment celles concernant le travail des enfants et le travail forcé.

De plus, au cours de ce cycle de cinq ans, des audits de maintien sont faits annuellement pour s'assurer de la continuité du respect des exigences FSC.

En plus de ces audits, Primewood Lumber inc. requiert de ses fournisseurs qu'ils remplissent et signent une déclaration dans laquelle ceux-ci détaillent la traçabilité de leurs approvisionnements. Primewood va insérer une section destinée à ce qu'ils s'engagent à respecter les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant le travail des enfants et le travail forcé.

Identification et gestion des risques

Les risques sont identifiés et évalués selon deux critères :

1. Industrie : L'industrie dans laquelle opère l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?
2. Marchandise :
 - a. Le pays duquel provient la marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-il jugé à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?
 - b. La marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?

L'évaluation des risques utilise deux indices distincts pour conclure sur les risques inhérents de travail forcé et de travail des enfants liés aux industries, aux biens et aux pays : (1) l'indice mondial de l'esclavage de *Walk Free* (industrie et pays) et (2) la liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé du ministère américain du Travail (marchandise) [*US Department of Labor's List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor*].

Ainsi, une évaluation des risques liés à l'industrie, aux marchandises achetées par Primewood Lumber inc. et aux pays auprès desquels les biens ont été acquis a été réalisée en lien avec la Loi S-211.

Afin de faire cette évaluation, Primewood Lumber inc. a évalué les groupes de produits représentant au moins 1 % du total des dépenses d'approvisionnement pour l'exercice 2023. Tout groupe de produits représentant moins de 1 % du total des achats est considéré comme non significatif pour cette évaluation et exclu de l'analyse.

Industrie

En tant que grossiste, Primewood Lumber inc. est producteur et distributeur de bois dur, ce qui est une industrie considérée à risque selon le rapport *Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage*.

Pays

Du fait que la majeure partie des achats de Primewood Lumber inc. est du bois, et que les fournisseurs auprès desquels Primewood Lumber inc. s'approvisionne sont certifiés FSC, cela permet à Primewood Lumber inc. de considérer que ses sources d'approvisionnement respectent les standards FSC, et par le fait même, respectent leurs obligations envers la conservation de la biodiversité, le respect des droits des travailleurs forestiers, l'engagement envers les communautés locales et autochtones, la protection des habitats sensibles, la gestion durable des ressources en bois, et la promotion de pratiques forestières responsables sur le plan environnemental, social et économique.

Parmi les pays dans lesquels Primewood Lumber inc. s'approvisionne et représentant plus de 1 % se trouvent les États-Unis, les Pays-Bas, le Canada, la France, l'Autriche, et l'Allemagne. La totalité de ces pays est considérée à faible risque concernant le travail forcé et le travail des enfants.

Marchandises achetées

Primewood propose plus de huit types de bois qui ont été achetés auprès de divers fournisseurs. Le bois fait partie des matériaux qui présentent un risque élevé de travail forcé et de travail des enfants.

Activité de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants

Primewood est certifiée FSC, et est donc passée par un processus rigoureux de certification. La certification FSC est un pilier central de l'engagement de Primewood envers des pratiques commerciales éthiques, sécurisant sa chaîne d'approvisionnement tout en soutenant les droits des travailleurs et en contribuant à la préservation de l'environnement.

Gestion des fournisseurs

Bien que Primewood ait la certification FSC, Primewood s'engage, en outre, afin de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, à mettre en place les mécanismes suivants pour l'intégration et le contrôle des fournisseurs :

1. Intégration des fournisseurs :
 - a. Primewood va incorporer, dans le formulaire de déclaration des fournisseurs, un paragraphe mentionnant l'obligation du fournisseur de respecter les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de travail forcé et de travail des enfants.
2. Contrôle des fournisseurs
 - a. Primewood envisage de distribuer à ses nouveaux fournisseurs importants un formulaire d'auto-évaluation de leurs pratiques en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Formation de sensibilisation

Primewood n'a pas mis en place de formation spécifique concernant le travail forcé ou le travail des enfants. Toutefois, Primewood demande à ses employés de lire le manuel de l'employé lors de leur intégration.

Primewood reconnaît l'opportunité d'incorporer, en rapport avec la Loi, une section de sensibilisation sur le travail forcé et le travail des enfants dans le manuel de l'employé. Ce contenu pourra être porté à la connaissance des employés par la direction et les superviseurs. Primewood évaluera le contenu applicable dans un avenir proche.

Mesures correctrices pour contrer le travail forcé et le travail des enfants, ainsi qu'atténuer la perte de revenus des familles vulnérables

En date du 31 mai 2024, Primewood n'a pas identifié ou détecté, et n'a aucune raison de suspecter des cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses opérations ou de celles de ses fournisseurs directs. Par conséquent, aucune mesure correctrice n'a été requise au cours de l'exercice 2023, que ce soit à l'égard du travail forcé ou du travail des enfants, ou à l'égard de tout cas entraînant une perte de revenus pour des familles vulnérables.

Processus d'auto-évaluation en lien avec le travail forcé et le travail des enfants

Primewood a réalisé les actions suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants :

1. Réalisation d'une auto-évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation. Primewood a identifié dans le présent rapport les marchandises et les pays de la chaîne d'approvisionnement qui présentent des risques inhérents de travail forcé et/ou de travail des enfants.
2. Mise en œuvre de politiques et documentation qui créent une culture dans laquelle les employés se sentent en sécurité et contribuent à prévenir les pratiques illégales et à protéger les travailleurs. Primewood a également identifié l'opportunité d'ajouter une section sur le thème de la Loi dans son manuel de l'employé.
3. Des mesures d'intégration et de contrôle liées aux activités de mitigation des risques ont été identifiées pour réduire le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants au sein de la chaîne d'approvisionnement. Primewood a également identifié l'opportunité d'intégrer des dispositions dans la déclaration des fournisseurs concernant le travail forcé et le travail des enfants.
4. La mise en place de la certification FSC soutient non seulement une gestion responsable des forêts, mais elle est également essentielle pour atténuer les risques liés aux violations des lois contre le travail forcé et le travail des enfants. En adhérant aux standards rigoureux de la certification FSC, l'organisation s'est assurée que ses produits proviennent de sources vérifiées et socialement responsables.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi S-211, et en particulier à la section 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant fait preuve de diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, précises et complètes à tous égards essentiels aux fins de la loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Genest, Guillaume



Nom, prénom

Signature

Président et Directeur général

30 mai 2024

Titre

Date

Je suis autorisé à engager la société Primewood, et ce rapport couvre l'exercice financier 2022-2023 et s'applique à Primewood ainsi qu'à toutes les entités considérées comme des entités déclarantes au sens de la loi et à toutes les filiales contrôlées par Primewood, le cas échéant.